



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 1^{er} MARS 2017

Approuvé par le Conseil d'administration du 14 juin 2017

Membres du Conseil :

Présents ou représentés

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, ayant donné pouvoir
M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Laurent Carraro, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ayant donné pouvoir
M. Armel de La Bourdonnaye, directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF, ayant donné pouvoir,
M. Rustom Rustom, représentant des élèves
Mme Manon Sudre, représentante des élèves

Absents excusés:

M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP,
M. François Moreau, chef du service innovation, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 05. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 24 novembre 2016

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2017-001 : *Communication sur la procédure d'audit de l'EIVP par la Commission des titres d'ingénieur*
Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung expose les enjeux de l'audit par la Commission des titres d'ingénieur (CTI). L'EIVP est actuellement habilitée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé pour la durée maximale, 6 ans, jusqu'en septembre 2018, et vise une accréditation pour la durée maximale, qui a été ramenée à 5 ans par cohérence avec d'autres dispositifs propres à l'enseignement supérieur. Il présente le calendrier (dépôt du dossier d'auto-évaluation le 15 octobre [*décal reporté au 15 novembre dans le calendrier définitif*] et audit sur place en janvier-février 2018) et la rapporteure principale, Isabelle Avenas Payan, ainsi que la composition du collège d'experts, dont les noms ne sont pas encore connus. Il précise qu'à l'EIVP le dossier est coordonné par **Geneviève Guinard**. Il souligne l'importance de l'implication des anciens, qui seront sollicités au cours de la procédure pour exprimer leur vision de l'Ecole. Il annonce que la note d'orientation stratégique, pièce essentielle du dossier, sera présentée au conseil d'administration du mois de juin, et que les élèves seront également sollicités.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur la procédure d'audit de l'EIVP par la Commission des titres d'ingénieur est adoptée à l'unanimité.

2017-002 : *Communication sur le projet I-SITE de la ComUE Université Paris-Est*

Didier Guillot se réjouit de la décision du jury international, qui a validé le projet présenté par la ComUE Université Paris-Est ; tout en reconnaissant qu'elle peut être source de complication, il estime que c'est une bonne nouvelle.

Il demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung indique que le projet FUTURE présenté par Université Paris-Est a été retenu pour un financement sous le label I-SITE, parmi 7 autres projets. Il relève que le paysage de l'enseignement supérieur compte aujourd'hui 11 Idex, dont deux ont été stoppés en raison de problèmes de gouvernance, survenus entre la date d'obtention du label et la visite de contrôle du jury, ainsi que 9 I-SITE. Il rappelle que l'ambition du projet est de constituer un pôle de recherche et d'enseignement supérieur sur la ville durable, visible à l'international, et qu'à titre personnel son mandat est de participer aux travaux avec les partenaires du projet pour définir les contours de la future entité « université cible ». Il note que la question de la personnalité morale de l'EIVP est un point de vigilance tant pour la Ville de Paris que pour les anciens. Il explique qu'un séminaire organisé début février a permis de poser les bases de l'organisation du projet. Il souligne l'importance du travail réglementaire, et probablement aussi législatif, pour définir un type d'établissement qui n'existe pas encore, ainsi que la diversité des statuts du personnel des différentes entités impliquées. Il décrit le dispositif de concertation prévu à l'EIVP, reposant sur un groupe « miroir » qui pourra prendre connaissance au fur et à mesure de l'avancement des travaux et formuler des propositions avant que le cadre réglementaire ne soit figé. Il mentionne également les ressources financières attendues du projet : une dotation de 400 M€ en capital apportant un flux de recettes annuelles de 10 M€ a été demandée, avec un effet de levier sur les partenariats d'entreprises. Il souligne que l'implication des partenaires industriels a été considérée par le jury comme un des points forts du dossier, et précise que l'enveloppe financière accordée sera connue dans les prochains jours. Il annonce qu'il ne se limitera pas à un compte-rendu à chaque conseil d'administration comme il en a le mandat, mais interagira avec les administrateurs de manière fréquente.

Laurent Descottes s'enquiert de la gouvernance du projet. **Franck Jung** précise qu'il est prévu un comité de pilotage composé des directeurs des différentes entités, ainsi qu'une équipe-projet plus

opérationnelle pour coordonner les groupes de travail, mais que les pilotes ne sont pas tous identifiés. **Laurent Descottes** s'interroge sur la place des tutelles dans la gouvernance du projet ; s'appuyant sur son expérience à la société du Grand Paris, il n'estime pas aberrant d'avoir un suivi du projet par les tutelles sur un rythme au moins trimestriel. **Franck Jung** indique que l'organisation du projet à ce jour ne comporte pas de comité de pilotage des tutelles, mais que la question de l'engagement des tutelles est un des points de vigilance relevés par le jury. Il note que les tutelles sont très diverses et qu'elles ont exprimé des positions plus nuancées que ce qui ressort du dossier. Il indique que cette suggestion sera remontée au comité de pilotage du projet, et **Didier Guillot** se propose d'en faire autant pour la tutelle « Ville de Paris ».

Laurent Descottes se dit preneur de toute l'information disponible pour rendre compte à son conseil d'administration et désamorcer des inquiétudes. **Franck Jung** fait état d'un communiqué de presse très volontariste d'Université Paris-Est et indique être en contact avec la DRH de la Ville de Paris pour la communication en direction des corps d'ingénieurs de la Ville. Il note que parmi les projets validés par le jury figure l'Idex de Lyon, auquel participe l'ENTPE, école qui forme les ingénieurs des travaux de l'Etat. Il lui semble intéressant d'observer comme l'ENTPE s'intègre dans un ensemble très complexe comportant plusieurs écoles d'ingénieurs et deux écoles d'architecture, avec une fusion à horizon 1^{er} janvier 2020 et préparée depuis deux ans. **Franck Jung** considère qu'à l'instar de l'ENTPE, l'EIVP doit définir les points essentiels de son identité, qui doivent absolument être conservés, et estime que l'association avec l'Ecole des Ponts fait partie de ces invariants.

Armel de La Bourdonnaye confirme que l'Ecole des Ponts souhaite voir se stabiliser sa relation avec l'EIVP. Il signale que le conseil d'administration de l'Ecole des Ponts a approuvé le 28 février une convention d'association avec l'école d'architecture de Marne-la-Vallée et est en cours de structuration de sa relation avec l'ENSG. Commentant le communiqué de presse d'Université Paris-Est, il souligne que le délai de quatre ans imparti pour concrétiser le projet avant la visite de contrôle du jury est très court, et impose de démarrer les travaux dès à présent.

François Moreau s'enquiert de la position de l'Ecole des Ponts par rapport au projet I-SITE. **Armel de La Bourdonnaye** affirme que l'Ecole des Ponts est satisfaite que le projet soit retenu. Il précise que l'Ecole des Ponts n'a pas souhaité s'engager sur la voie de la fusion parce qu'elle possède sa propre notoriété à l'international, et que gommer cet acquis de l'histoire est apparu trop destructeur de valeur. Il indique également que l'intégration forte entre formation, administration et recherche, constitue aujourd'hui une force de l'Ecole des Ponts, ce qui fait craindre une perte de réactivité en cas de dilution dans un ensemble plus vaste et plus segmenté.

Didier Guillot considère que l'annonce de nouveaux I-SITE est une bonne nouvelle à l'échelle de la métropole parisienne ; elle permettra de fixer le paysage de l'enseignement supérieur en Ile-de-France, de sortir d'une période d'instabilité qui a coûté cher à la place universitaire parisienne et lui a fait perdre beaucoup de temps par rapport aux métropoles régionales.

Joachim Broomberg souhaite témoigner de son vécu du séminaire, auquel il a participé avec **Youssef Diab** et **Franck Jung**. Il estime que les groupes de travail ont été très productifs et que cela confirme la crédibilité du projet.

A l'issue de ces interventions, la délibération prenant acte de la communication sur le projet I-site de la ComUE Université Paris-Est est adoptée à l'unanimité.

2017-003 : Bilan du Plan Vert 2013-2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que le Plan Vert est un dispositif issu du Grenelle de l'environnement. Elle indique que l'EIVP a clôturé son deuxième Plan Vert en 2016 et annonce que le troisième Plan Vert sera élaboré de manière synchrone avec les autres documents stratégiques à produire en 2017, et prendra en compte les évolutions du dispositif, qui sont actuellement en gestation au niveau

national. Elle récapitule les points forts de l'EIVP : son engagement depuis plus de quinze ans dans la thématique de la ville durable, couronné par l'obtention, en 2016, du label Développement durable et responsabilité sociale de l'enseignement supérieur, et qui se décline dans sa recherche et ses enseignements ; les expérimentations, par exemple la mise en valeur du jardin du Campus qui, sur une surface réduite, concentre une série de problèmes d'écologie urbaine ; l'ancrage territorial et la prise en compte des politiques sociales de la Ville de Paris, avec notamment en 2016 l'émergence, au sein de l'Ecole, des thématiques de l'entrepreneuriat et de l'innovation, en phase avec un des axes forts de la politique de développement local de la Ville de Paris. Elle mentionne ensuite les points d'amélioration, qui relèvent en grande partie de la formalisation et de la mesure des résultats ; elle cite le travail mené avec **Geneviève Guinard** pour rassembler et fiabiliser les données et les procédures, le tableau de bord environnemental conçu par un élève-ingénieur accueilli en stage, et la réalisation d'un rapport d'activité et de développement durable. Elle souligne que ce dernier document, dont un exemplaire est remis à chaque participant, permet de rattacher toutes les actions de l'Ecole à l'un des cinq axes de la labellisation DD & RS, et donne une vision complète des activités de l'établissement.

Didier Guillot souhaite à ce propos féliciter **Joachim Broomberg** et Hypatia Nassopoulos pour l'organisation de la semaine « Innovation et entrepreneuriat », qu'il juge très réussie.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur le bilan du Plan Vert 2013-2016 est adoptée à l'unanimité.

2017-004 : Bilan social 2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que le bilan social est présenté sous la même forme que les deux années précédentes. Elle rappelle les chiffres clés : un effectif sur emplois permanents de 53 personnes à fin 2016, dont 75% de contractuels de droit public, 55% de femmes, et une prépondérance des tranches d'âge mûr (40 à 59 ans), un volume de dépenses de personnel de 3,54 M€ dont 2,63 M€ sur emplois permanents et 0,91 M€ de vacances, payées à 326 personnes physiques intervenant dans les enseignements. Elle indique que l'année 2016 se caractérise par un phénomène de stabilisation : stabilité de l'effectif permanent, stabilité de la structure des emplois, baisse tendancielle du *turnover*, ramené de 20 à 7% sur les dernières années, accès d'un nombre croissant d'agents à des formes d'emploi stable, par CDIisation ou titularisation. Elle souligne les effets bénéfiques de cette stabilisation en termes de cohésion du collectif de travail, de continuité de service et de capitalisation des expériences, mais signale qu'elle rend plus difficile l'équation économique de l'établissement. Elle relève que la rémunération moyenne des emplois permanents a augmenté de 3% en 2016, et exprime la crainte que cette tendance ne soit pas soutenable très longtemps ; elle estime qu'après avoir fait beaucoup d'efforts pour fidéliser son personnel, l'EIVP doit aujourd'hui se poser la question de la mobilité, et que l'I-SITE peut ouvrir de nouvelles perspectives à cet égard.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération prenant acte de la communication sur le bilan social 2016 est adoptée à l'unanimité.

2017-005 : Réseaux et adhésions

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry propose au conseil d'administration, comme chaque année à la même époque, de faire le point sur les adhésions de l'EIVP à différents réseaux. Elle signale trois nouvelles adhésions : Construction21, plateforme issue d'un projet de recherche européen qui a des antennes dans dix pays et vise à favoriser les échanges entre praticiens et chercheurs dans le domaine de la ville et du bâtiment durables, medi@construct, association qui promeut l'usage de la maquette numérique (BIM) dans une logique d'interopérabilité, et Forum Campus France, opérateur national pour la

mobilité internationale des étudiants. Elle précise que l'adhésion à Forum Campus France est principalement destinée à faciliter le recrutement d'étudiants internationaux pour les mastères spécialisés, le recrutement des élèves-ingénieurs passant par des réseaux plus ciblés sur la formation d'ingénieur, tels que n+i.

Armel de La Bourdonnaye demande comment l'EIVP évalue les services de n+i. **Eugenia Llamas** indique que cette association d'écoles d'ingénieurs s'inscrit bien dans l'environnement naturel de l'Ecole et permet d'accueillir des étudiants diplômés avec un accompagnement linguistique. Elle déplore toutefois un bilan mitigé sur les dernières années, le recrutement *via* n+i étant descendu à un élève par an, contre cinq ou six les bonnes années. En réponse à une question de **Youssef Diab**, **Armel de La Bourdonnaye** précise que l'Ecole des Ponts est membre de Campus France, mais pas de n+i, qu'elle recrute les élèves ingénieurs étrangers principalement par des accords de double diplôme ou des dispositifs sélectifs comme Brafitec, et utilise Campus France principalement pour les mastères spécialisés. **Eugenia Llamas** souligne que l'EIVP privilégie également les recrutements internationaux par l'intermédiaire de partenaires qui garantissent la qualité des étudiants. Elle considère que n+i constitue un moyen terme entre le recrutement ouvert de Campus France et les accords bilatéraux. Elle relève aussi que ces adhésions facilitent les déplacements et la représentation internationale pour construire des partenariats académiques. **Armel de La Bourdonnaye** explique que n+i fonctionne grâce au soutien financier de la CDEFI (conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs). Il relève que Campus France développe une mission de conseil et approuve cette orientation, tout en mettant en garde sur une possible contradiction entre des objectifs de politique nationale et les intérêts des établissements.

Geneviève Guinard indique à ce propos que l'EIVP s'interroge sur une adhésion à la CDEFI, dont **Armel de La Bourdonnaye** assure la vice-présidence. **Armel de La Bourdonnaye** explique que la CDEFI a pour mission de défendre les écoles d'ingénieurs, dans leur diversité, et le modèle de la formation d'ingénieur « à la française », qu'elle a un lien fort avec la Commission des titres d'ingénieur, entité qui n'a pas la personnalité morale et qui est logée dans la CDEFI, et qu'elle est, avec la conférence des présidents d'universités, l'une des deux conférences reconnues par la loi. Il fait observer que la CDEFI commence à avoir une présence internationale, notamment à travers les certifications d'établissements étrangers par la CTI. **Geneviève Guinard** relève que la CTI et la CDEFI ont créé un portail commun pour la diffusion des données sur les formations d'ingénieur. Selon **Armel de La Bourdonnaye**, cette initiative évite aux établissements d'avoir à renseigner de multiples questionnaires, en permettant aux différents titres de presse d'accéder à l'ensemble des données.

Budget

Didier Guillot se retire pour les délibérations 2017-006 et 2017-007. **Armel de La Bourdonnaye** est désigné comme président de séance.

2017-006 : Compte de gestion 2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que la délibération a pour objet de donner *quibus* au comptable public de sa gestion, et que l'établissement s'expliquera sur sa gestion à l'occasion de la délibération sur le compte administratif. Elle relève que le résultat de la section de fonctionnement s'établit à 53.126,18 € et que l'excédent de financement sur la section d'investissement est de 1.405.597,55 € après déduction des restes à réaliser.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant *quibus* au comptable public pour sa gestion 2016 est adoptée à l'unanimité. **Didier Guillot** et **Marie-Christine Lemardeley** ne prennent pas part au vote.

2017-007 : *Compte administratif 2016*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry revient tout d'abord sur les résultats du compte de gestion. Elle relève que la section de fonctionnement a été clôturée en excédent de 53.126,18 € (reports inclus), alors que les projections présentées en cours d'exercice au conseil d'administration faisaient craindre un déficit. Elle note que l'excédent comptable s'explique par des recettes propres légèrement au-dessus de l'objectif, dont le montant n'a été connu qu'en toute fin de gestion en raison de la saisonnalité des opérations, par des écritures de transfert entre sections face auxquelles il n'est pas possible d'inscrire des dépenses réelles en cours d'exercice, et par une sous-exécution de certaines dépenses, en particulier les vacances d'enseignement du premier semestre scolaire 2016-2017, qui ont été mises en place avec beaucoup de retard en raison de problèmes techniques et d'organisation. Elle estime que l'ordre de grandeur du déficit économique reporté d'un exercice à l'autre est confirmé par les données d'exécution des exercices 2016 et 2017. Elle détaille ensuite l'évolution des recettes de fonctionnement. Les recettes en augmentation sont la taxe d'apprentissage (+24%), dans un contexte réglementaire devenu moins favorable et grâce à un travail intensif de prospection, et les transferts entre sections. Des gisements de recettes nouveaux sont apparus : partenariats pédagogiques en formation initiale et financement *via* la ComUE Université Paris-Est (programme IDEA), qui a financé cette année le séminaire international. Les recettes en diminution sont la recherche (-5%), qui reste cependant à un niveau historiquement élevé et en ligne avec le contrat d'objectifs, la formation continue (-15%), qui est confrontée à une diminution des commandes de la Ville de Paris et peine à constituer un portefeuille de clientèle dans un marché devenu plus difficile, et les locations de salles, activité qui s'avère très aléatoire, mais dont les perspectives sont bonnes en 2017. Enfin est à noter la stabilité de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris, ce qui constitue une marque de confiance de la Ville de Paris dans le projet de l'Ecole. Les frais de scolarité et droits d'inscription n'ont pas connu la progression escomptée, du fait du report de l'ouverture d'un des masters spécialisés et du nombre croissant d'élèves demandant un étalement du paiement.

François Moreau indique que le travail se poursuit avec la DRH de la Ville de Paris pour développer des actions de formation continue, et demande des précisions sur l'impact en valeur absolue des évolutions mentionnées. **Laurence Berry** indique que les variations sont de l'ordre de quelques dizaines de milliers d'euros dans chaque sens (*moins* 20.000 € pour les locations de salle, *plus* 40.000 € pour la taxe d'apprentissage...) et qu'ils se compensent, sans qu'aucun soit vraiment déterminant dans la formation du résultat. Elle souligne que la diversification du portefeuille d'activités est, de ce fait, un facteur de stabilité du modèle économique. **Youssef Diab** souhaite préciser qu'un domaine où il n'est pas possible d'espérer des recettes supplémentaires est celui de la recherche, qui est déjà en sur-régime par rapport aux effectifs dont elle dispose, et a nécessairement un caractère cyclique dans la mesure où les personnes impliquées dans les projets ne peuvent pas répondre aux nouveaux appels d'offres. En réponse à une question de **François Moreau**, il précise que les frais généraux sont imputés à raison de 6-7% du coût du projet pour les financements ANR et jusqu'à 20% pour les projets européens. **Joachim Broomberg** revendique d'avoir initié à l'EIVP les partenariats pédagogiques rémunérés avec des collectivités locales, mais souligne les contraintes que ces opérations induisent sur l'emploi du temps des élèves, notamment lorsque le terrain d'études est éloigné, et la nécessité d'un encadrement important pour parvenir à un résultat satisfaisant pour les commanditaires, ce qui implique le recours à des vacataires, faute de moyens humains suffisants à l'EIVP. **Armel de La Bourdonnaye** indique que ce type de montage suscite le même questionnement à l'Ecole des Ponts ; selon lui toute recette est une promesse de dépense et il faut raisonner sur l'équilibre financier marginal et non sur les volumes. Il estime qu'il faut distinguer entre ce qui relève de la pédagogie et ce qui relève d'une relation de type commercial ; d'après son expérience il faut que la collectivité locale soit satisfaite pour pouvoir renouveler l'opération.

Laurence Berry reprend la présentation du compte administratif, et retrace l'évolution des dépenses de fonctionnement. L'établissement a trouvé un peu de marge de manœuvre avec les mesures d'économie sur les dépenses de fonctionnement hors loyers (-11% après -15% en 2015), le paiement d'une seule session du concours au lieu de deux en 2015, où il y avait eu un rattrapage, et le tassement des dotations aux amortissements qui, depuis quelques années, exercent une contrainte forte sur la section de fonctionnement. Les dépenses de personnel ont eu globalement une progression raisonnable, de 1,21%, mais les dépenses comptabilisées ne reflètent pas totalement la réalité économique en raison du retard pris dans le paiement des vacances.

Concernant la section d'investissement, **Laurence Berry** indique que l'établissement est encore cette année en sous-exécution. Elle explique que les recettes d'investissement sont lissées – dotations aux amortissements et subventions d'investissement de la Ville de Paris – alors que les dépenses sont cycliques et se situent en 2016 à un point bas du cycle. Elle rappelle qu'il est prévu de présenter un programme pluriannuel d'investissement. **François Moreau** estime souhaitable que ce programme connaisse un commencement d'exécution dès 2017. **Franck Jung** mentionne les besoins de rajeunissement des équipements informatiques. Il considère que le programme d'investissement doit être articulé avec le contrat d'objectifs et de moyens et pourra être présenté mi-2017. **Armel de La Bourdonnaye** émet le souhait que le programme d'investissement soit présenté au conseil d'administration. **Franck Jung** confirme que cela sera fait. **Armel de La Bourdonnaye** recommande de ne pas laisser perdurer des excédents d'investissement.

Franck Jung conclut la présentation en soulignant que les résultats comptables ne reflètent pas complètement la situation économique de l'établissement ; il rappelle la question des vacances et estime que le travail d'analyse va se poursuivre. **Armel de La Bourdonnaye** se dit surpris de l'incidence de l'étalement du paiement des frais de scolarité, considérant que ces recettes auraient pu être rattachées à l'exercice 2016. **Laurence Berry** convient que le circuit des recettes doit être amélioré pour pouvoir déconnecter la comptabilisation de l'encaissement. **Laurent Descottes** estime que ce raisonnement pourrait également s'appliquer aux dépenses de vacances.

A l'issue de ces interventions, la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2016 est adoptée à l'unanimité. **Didier Guillot** et **Marie-Christine Lemardeley** ne prennent pas part au vote.

Didier Guillot reprend la présidence du conseil d'administration.

2017-008 : Affectation du résultat de l'exercice 2016

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il est proposé, en l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, de reporter la totalité du résultat de l'exercice 2016 en recette de la section de fonctionnement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

2017-009 : Budget supplémentaire de l'exercice 2017

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les actions qu'il est prévu de financer grâce au report du résultat d'exécution, notamment : un repérage des réseaux électriques intérieurs, le renouvellement des supports de communication, la semaine entrepreneuriat, des formations pour le personnel, une augmentation de l'enveloppe des bourses d'établissement sur critères sociaux, et une subvention à l'association des élèves de la formation EPSAA Assistant en architecture.

En réponse à une question de **Laurent Descottes**, elle précise que les subventions aux autres associations étudiantes sont financées dans le cadre du budget primitif, et qu'il est proposé pour la première fois d'accorder une subvention sur projet à l'association des élèves de l'EPSAA, comme cela sera présenté un peu plus loin dans l'ordre du jour.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2017 est adoptée à l'unanimité.

2017-010 : Situation du budget et des emplois (mars 2017)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que l'exécution budgétaire, arrêtée à la date du 7 février 2017, est encore embryonnaire pour les recettes de fonctionnement et nulle pour la section d'investissement, et qu'en revanche le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement, 13%, doit alerter car il est nettement au-dessus d'un douzième. Concernant les emplois, elle mentionne trois départs depuis le 1^{er} janvier 2017, dont une personne titularisée dans le cadre du dispositif « Sauvadet » qui a mis en œuvre les possibilités de mobilité ouvertes par sa titularisation, et deux arrivées, dont un ingénieur d'études financé dans le cadre du projet RESIN et un responsable de pôle spécialiste de l'économie circulaire, qui permet à l'EIVP de se renforcer sur cette question qui est aujourd'hui très haut dans l'agenda, notamment de la Ville de Paris. Elle relève à ce propos que la nouvelle présidente du conseil de perfectionnement de l'EIVP, **Ghislaine Geffroy**, vient d'être nommée directrice de projet « économie circulaire » au secrétariat général de la Ville de Paris. Elle cite enfin le renouvellement de trois contrats pour une durée indéterminée, conformément à la tendance décrite plus avant.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération donnant acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois est adoptée à l'unanimité.

Fixation des tarifs

2017-011 : Tarifs de l'Université d'été 2017

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard présente le thème de l'édition 2017 de l'Université d'été de l'EIVP, qui sera consacrée au nouveau monde de la mobilité. Elle précise que ce thème avait déjà été traité lors de l'Université d'été 2011, et qu'il avait semblé intéressant de constater les évolutions, notamment dans la perspective de la démarche « Mobilités 2030 » engagée par la Ville de Paris et les acteurs du Grand Paris. Elle expose le programme de la manifestation, qui se déroule du 5 au 8 septembre sur cinq demi-journées de conférence et deux visites, structurées autour des thématiques suivantes : « Le choc des mobilités : changer de paradigme ? » ; « La révolution des technologies, des services et des organisations » ; « Le territoire parisien, laboratoire des mobilités du futur » ; « Développement durable métropolitain et mobilités ».

François Moreau demande quelle est la participation des agents de la Ville de Paris à ces conférences. **Geneviève Guinard** indique qu'une baisse de participation a été observée en 2016. **Youssef Diab** estime que la participation est variable selon les directions et souhaite qu'il y ait un véritable relais pour inciter à réserver des places. **François Moreau** note que la période de rentrée est difficile, et témoigne que son service n'a pas pu être représenté lors de la dernière session en raison de sa charge de travail. **Joachim Broomberg** s'interroge sur la flexibilité de ce calendrier. **Youssef Diab** rappelle que le calendrier des manifestations à l'EIVP est contraint par le calendrier scolaire des élèves. **Didier Guillot** se dit systématiquement déçu par la faible participation au regard de la qualité des exposés et affirme ne pas être opposé à un changement de calendrier si cela permet une meilleure fréquentation. **Geneviève Guinard** suggère qu'une question à ce sujet pourrait être introduite dans le questionnaire qui est rempli par les participants. **Rustom Rustom** confirme que la

semaine de la rentrée, une seule promotion est présente, ce qui libère des salles, et indique que les autres périodes favorables sont les mois de mai et juin, ainsi que la semaine charnière entre le premier et le deuxième semestre.

Geneviève Guinard reprend sa présentation et détaille le tarif, dégressif selon le nombre de journées, et incluant le buffet pour la journée du jeudi. Concernant le recueil des actes de l'Université d'été, elle rappelle que celui-ci est, depuis l'année dernière, édité par les Presses des Ponts, qui fixent librement leur tarif, et qu'un tarif est adopté par le conseil d'administration pour les éditions antérieures, réalisées par l'EIVP en auto-édition

A l'issue de ces interventions, la délibération fixant le tarif des prestations de l'Université d'été 2017 de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

2017-012 : Exonération de frais de scolarité pour cinq étudiants en mobilité internationale

Didier Guillot demande à la secrétaire générale et à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Laurence Berry précise qu'il s'agit d'une décision tarifaire qui relève de la compétence du conseil d'administration, et passe la parole à la directrice des relations internationales. **Eugenia Llamas** explique qu'en matière de mobilité internationale, lorsque les flux entrants et sortants s'équilibrent, les élèves paient leur scolarité dans leur établissement d'origine ; c'est notamment la règle dans le cas des échanges Erasmus. Elle relève cependant qu'avec certaines destinations, les flux sont trop déséquilibrés pour que cette règle puisse s'appliquer, dès lors les élèves paient leur scolarité dans l'établissement d'accueil. Elle présente la situation de cinq élèves-ingénieurs en mobilité académique dans des universités américaines et chinoise, qui sont soumis à des frais de scolarité dans leur établissement d'accueil, et pour lesquels il est, de ce fait, demandé une exonération des frais de scolarité à l'EIVP. Elle précise que ces mobilités déboucheront sur un double diplôme ou sur la délivrance d'un certificat, et sont donc très valorisantes pour les élèves concernés comme pour l'établissement. Elle indique que le montant du manque à gagner pour l'EIVP s'élève à 9.300 € et que le nombre relativement important d'élèves concernés s'explique par le développement de partenariats avec des universités américaines.

En réponse à une question de **Laurent Descottes**, **Eugenia Llamas** précise que la règle du paiement dans l'établissement d'origine s'impose dans le cadre des accords Erasmus, mais ne s'applique pas aux autres mobilités internationales. **Armel de La Bourdonnaye** fait observer que, lorsque des élèves sont scolarisés à l'étranger, l'établissement dépense moins pour leur scolarité. **Franck Jung** estime qu'à cinq élèves près l'impact sur le coût marginal est négligeable. **Joachim Broomberg** s'interroge sur la règle appliquée par l'Ecole des Ponts. **Armel de La Bourdonnaye** indique que la règle est en train d'évoluer, en raison notamment de la création d'un tarif spécifique pour les étudiants étrangers, les étudiants français et les étudiants étrangers en accord de double diplôme bénéficiant du tarif domestique. Il précise néanmoins qu'il est rare que l'Ecole des Ponts accorde une dispense de frais de scolarité.

A l'issue de ces interventions, la délibération autorisant l'exonération de frais de scolarité pour cinq élèves-ingénieurs en mobilité internationale est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

2017-013 : Orientations et membres du conseil de perfectionnement

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard fait part au conseil d'administration de la désignation d'une nouvelle présidente du conseil de perfectionnement de l'EIVP, lors de sa séance du 30 novembre, en la personne de **Ghislaine Geffroy**, ingénieure générale de la Ville de Paris. Elle présente les travaux menés par le conseil de perfectionnement lors de ses deux réunions du 12 avril et du 30 novembre 2016. Elle annonce qu'un travail important de renouvellement de la composition du conseil de perfectionnement a été mené par **Franck Jung** avec la nouvelle présidente, en raison de la participation faible voire nulle de certains membres ces dernières années, et de la volonté de l'EIVP d'améliorer la représentation des entreprises et des bureaux d'études, en privilégiant les directions techniques plutôt que les correspondants RH. Elle note que la nouvelle liste comporte neuf nouveaux membres et précise que les sortants ont été contactés individuellement pour confirmer leur retrait du dispositif.

Armel de La Bourdonnaye relève que la liste présentée comporte peu de représentants de la « nouvelle économie » et du numérique, et qu'elle ne répond pas au critère de parité de genre. **Franck Jung** admet que l'exercice n'est pas terminé.

Après cet échange, la délibération approuvant les orientations et désignant les membres du conseil de perfectionnement de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

2017-014 : Subvention à l'Association des élèves de l'EIVP – AEIVP (bureau des élèves)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit de la subvention de fonctionnement annuelle de l'établissement aux activités du bureau des élèves. Elle précise que son montant, de 13.000 €, est inchangé par rapport aux années précédente, et souligne le dynamisme du bureau des élèves élu en 2016, qui a réalisé le réaménagement du foyer, créé un nouveau site internet pour les associations étudiantes, organisé la rencontre avec les start-ups à l'occasion du Forum rencontre entreprises, et œuvré pour une meilleure coordination entre les activités des élèves-ingénieurs et celles des élèves EPSAA Assistant en architecture.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération octroyant une subvention de 13.000 € à l'Association des élèves de l'EIVP - AEIVP est adoptée à l'unanimité.

2017-015 : Subvention à l'association BDE-EPSAA

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que, pour la première fois, il est proposé de verser une subvention à l'association des élèves de la formation EPSAA Assistant en architecture, afin de contribuer au financement d'un séjour au ski organisé conjointement par six écoles d'architecture parisiennes. Elle relève que ce séjour sera l'occasion pour les élèves de l'EPSAA Assistant en architecture de se familiariser avec les élèves de ces écoles, que nombre d'entre eux ont vocation à rejoindre. Elle précise que l'établissement contribue au projet en finançant les transports, dont le montant s'élève à 2.700 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération octroyant une subvention de 2.700 € à l'association BDE-EPSAA est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2017-016 : *Convention de financement du projet de recherche « Biscote »*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

D'après **Youssef Diab**, la thématique des biens communs territoriaux est encore peu explorée en recherche, alors que l'on assiste à des expériences très intéressantes, par exemple sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul. Il explique que le projet a été élaboré avec l'INRA et proposé pour un financement au titre du Puca ; il comporte l'organisation d'un cycle de conférences dont la première est programmée le 21 mars et est financé à hauteur de 30.000 €.

Armel de La Bourdonnaye s'enquiert de la dépense pour l'EIVP. **Youssef Diab** précise que le coût marginal du projet réside dans les déplacements des conférenciers, auquel s'ajoute le temps passé par les enseignants-chercheurs permanents de l'EIVP.

Après cet échange, la délibération autorisant la signature de la convention avec le Ministère du logement et de l'habitat durable, portant sur le financement du projet de recherche « Biscote » est adoptée à l'unanimité.

2017-017 : *Accord de consortium du projet de recherche « Polluscope »*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab explique que le projet de recherche s'intéresse à la qualité de l'air à l'échelle de l'individu et a été monté en partenariat avec l'Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines. **Mohamed Chachoua**, responsable scientifique du projet, précise que le projet implique l'acquisition de capteurs de la dernière génération et que l'EIVP intervient sur la question de la qualité des données dans l'exploitation du *big data*. Il ajoute que la Ville de Paris a été sollicitée pour l'accueil de deux thèses et que son agence de l'écologie urbaine est associée aux expérimentations.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le projet de recherche Polluscope et autorisant le directeur de l'EIVP à mettre au point l'accord de consortium avec l'Université de Versailles - Saint Quentin en Yvelines et les partenaires du projet, est adoptée à l'unanimité.

2017-018: *Convention avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer concernant l'organisation du concours TPE-EIVP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale adjointe de rapporter le projet.

Geneviève Guinard explique qu'il s'agit de la reconduction du dispositif mis en œuvre depuis 2012 par l'EIVP et géré auparavant par la Ville de Paris. Elle précise que la convention est conclue pour seulement un an, car le Ministère souhaite pouvoir à terme refacturer les frais du concours l'année de la session, et non l'année suivante comme c'est le cas actuellement. Elle présente les estimations de coût pour l'EIVP, qui intègrent désormais une participation aux dépenses d'organisation des écrits, ce qui a pour effet d'augmenter la charge alors qu'une économie était attendue de la réforme des épreuves orales et de l'instauration d'un droit d'inscription.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer concernant l'organisation du concours TPE-EIVP, est adoptée à l'unanimité.

En réponse à une question de **Didier Guillot**, **Laurence Berry** précise que le conseil d'administration n'est pas doté d'un règlement intérieur autorisant le vote groupé de plusieurs délibérations, et que par conséquent les délibérations doivent être votées une par une.

2017-019: Avenant à la convention avec l'ENGEES portant sur la mise en œuvre du Mastère spécialisé Urbeausep

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que l'avenant a pour objet de reconduire pour un an les modalités de mise en œuvre du Mastère spécialisé Urbeausep déterminées par l'EIVP et l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, co-accréditées pour cette formation, sans modification des conditions financières.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention avec l'ENGEES portant sur la mise en œuvre du Mastère spécialisé Urbeausep, est adoptée à l'unanimité.

2017-020: Avenant n°8 à la convention de moyens avec l'ESTP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que cet avenant s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'École spéciale des travaux publics, qui permet aux élèves-ingénieurs de l'EIVP d'utiliser un équipement existant sur le campus de Cachan, et précise que le coût de cette mise à disposition s'élève à 5.900 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'avenant n°8 à la convention de moyens avec l'ESTP, portant sur la mise à disposition du laboratoire de géotechnique, est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Aucune affaire

Questions diverses

Eugenia Llamas fait état d'un nouveau partenariat académique avec l'École Yonsei de l'Université de Séoul (Corée du Sud).

Laurence Berry présente l'agenda des prochaines manifestations à l'EIVP avec, notamment, le 31 mars, la remise des diplômes à l'Hôtel de Ville. **Franck Jung** précise que la remise des diplômes de l'EIVP est prévue à la même date que celle de l'ESPCI, mais qu'il s'agit de deux cérémonies distinctes qui se succéderont dans le même espace.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12h15.